



# Enjeux et défis de la monétisation de la base de données des citoyens de la RDC par l'Office National d'Identification de la Population

Par

**Richard ILUNGA NTUMBA**

*Doctorant et chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa*

---

## RÉSUMÉ

La monétisation de la base de données signifie que l'Office National d'Identification de la Population de la République Démocratique du Congo peut vendre l'accès à ces informations à des tiers, tels que des entreprises privées, publiques, des organisations gouvernementales ou des chercheurs, les institutions financières bancaires, non bancaires, microfinances etc., moyennant une rémunération. Ces tiers pourraient utiliser ces données pour diverses raisons, telles que la réalisation d'études statistiques, la vérification d'identité des individus, etc. Celle-ci peut donc constituer une source de revenus pour l'Institution et contribuer à son autofinancement. Il est important de sensibiliser les citoyens sur l'importance de la protection de leurs données personnelles et de les informer sur la confidentialité et la sécurité des informations recueillies essentiellement pour assurer la crédibilité de la base de données et éviter tout risque de violation de la vie privée et toute forme d'exploitation abusive des données. Une collaboration étroite avec les organismes de protection de données serait également essentielle pour assurer une gestion responsable de la base des données de la population de la RDC.

**Mots clés : Monétisation, citoyens, RDC, Office, Identification**

---

## ABSTRACT

Monetization of the database means that the Office National d'Indentification de la Population de la République Démocratique du Congo can sell access to this information to third parties, such as private or public companies, governmental organizations or researchers, banking or non-banking financial institutions, microfinance institutions, etc., in return for remuneration. These third parties may use the data for a variety of purposes, such as statistical studies, verifying the identity of individuals, etc. It can therefore be a source of revenue for the organization and contribute to its self-financing. It is important to make citizens aware of the importance of protecting their personal data, and to inform them about the confidentiality and security of the information collected, essentially to ensure the credibility of the database and avoid any risk of privacy violation or any form of data abuse. Close collaboration with data protection bodies would also be essential to ensure responsible management of the DRC population database.

**Keywords: Monetization, citizens, DRC, Office, Identification**

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.14626288>

**Published in:** Volume 4 Issue 1



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

## INTRODUCTION

Les interrogations actuelles sur la monétisation des données ne portent pas tant sur cette pratique, qui existe depuis les années 1980 et qui s'est renouvelée avec le modèle de prétendue gratuité proposée par les grands acteurs de l'Internet, que sur son cadre juridique. En effet, le RGPD (Règlement général sur la protection des données personnelles) ne facilite pas la monétisation des données, car il impose des contraintes très fortes aux acteurs qui souhaitent utiliser, transmettre et traiter des données qu'ils n'ont pas collectées eux-mêmes. Les différents responsables de traitement se plient d'ailleurs difficilement à ce cadre exigeant. De plus, la monétisation directe par les personnes elles-mêmes, présentée aujourd'hui comme une forme d'émancipation des individus, est finalement peu intéressante, la personne concernée n'en retirant, en réalité, qu'un intérêt économique mineur<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Anne Debet. Monétisation des données, in Cairn : Annales des Mines-Enjeux numériques, n°18,2022.

Cependant, souvent considéré comme la référence en matière de protection des données et de la vie privée, le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne exige que les organisations fassent preuve d'équité et de transparence dans la gestion, la collecte et le traitement des données, en soulignant des restrictions ciblées visant l'utilisation et le stockage ainsi que la responsabilité en cas d'utilisation non autorisée et abusive<sup>2</sup>. En conséquence, certains pays resserrent leurs restrictions en se fondant sur les principes énoncés dans le RGPD. Par exemple, la Directive sur la prise de décisions automatisée du gouvernement fédéral du Canada fait écho aux principes du RGPD sur la transparence, la responsabilisation et l'équité<sup>3</sup>. Elle autorise par ailleurs les audits externes qui exigent que les organisations documentent la collecte, la gestion, le traitement et la monétisation de leurs actifs de données<sup>4</sup>.

En effet, la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels à des tiers sans aviser les consommateurs ni obtenir leur consentement préoccupent de plus en plus de nombreux gouvernements. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 137 pays sur 194, ou 71 %, ont mis en place une législation pour protéger les données et la vie privée<sup>5</sup>. Neuf pour cent ont élaboré un avant-projet de loi.

Pour ce faire, la monétisation de ces données soulève de nombreuses questions relatives à la protection de la vie, à la sécurité des informations personnelles et à l'éthique de la collecte et de l'utilisation des données. Il est crucial de trouver un équilibre entre l'exploitation de ces données pour en tirer des bénéfices économiques et le respect des libertés individuelles.

Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place des réglementations strictes et des mesures de protection des données pour encadrer la monétisation de la base de données de la population. Cela permettrait de garantir la confidentialité des informations personnelles, de limiter les risques de piratage et de manipulation, et veiller à ce que les individus conservent le contrôle sur l'utilisation de leurs données.

---

<sup>2</sup> « GDPR Overview ». Consulté le 18 mai 2023, extrait de Complete guide to GDPR compliance: <https://gdpr.eu/>.

<sup>3</sup> « Directive sur la prise de décisions automatisée ». Consulté le 18 Novembre 2024, extrait de Gouvernement du Canada : <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fr.aspx?id=32592>.

<sup>4</sup><https://www.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/deloitte-analytics/CA-FR-Deloitte-Data-Monetization-POV-FINAL>.

<sup>5</sup> « Data Protection and Privacy Worldwide ». Consulté le 15 Novembre 2024, extrait de le Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : <https://unctad.org/page/data-protection-and-privacy-legislation-worldwide>.

De ce fait, la monétisation de cette base de donnée signifie que l'Office National d'identification de la Population de la République Démocratique du Congo peut vendre l'accès à ces informations à des tiers, tels que des entreprises privées, publiques, des organisations gouvernementales ou des chercheurs, les institutions financières bancaires, non bancaires, microfinances etc., moyennant une rémunération. Ces tiers pourraient utiliser ces données pour diverses raisons, telles que la réalisation d'études statistiques, la vérification d'identité des individus, etc.

Ainsi, la monétisation de la base de données de la population par l'Office National d'Identification de la Population peut donc constituer une source de revenus pour l'Institution et contribuer à son autofinancement. Celle-ci soulève également des questions sur la protection de la vie privée des individus et la sécurisation des données, en veillant à ce que les informations ne soient pas utilisées de manière abusive ou discriminatoire.

## **I. ENJEUX DE LA MONETISATION DE LA BASE DES DONNEES**

La monétisation de la base de données peut soulever des enjeux majeurs entre autres : la protection des données : il est essentiel de garantir la sécurité et la confidentialité des informations contenues dans la base de données pour éviter tout risque de fuite ou de piratage ; le respect de la vie privée : il est important de veiller à ce que l'exploitation des données se fasse dans le respect des règles et des lois en matière de protection de la vie privée des individus ; l'éthique et transparence : il est fondamental de s'assurer que l'exploitation des données se fait de manière éthique et transparente, en tenant compte des intérêts des individus dont les données sont utilisées.

### **I.1. ENJEUX SOICIO-ECONOMIQUES**

La monétisation de la base de données de la population comporte des enjeux socio-économiques importants. Tout d'abord, il s'agit d'une source de revenus potentielle pour les entreprises qui détiennent ces données. En vendant ou en louant à d'autres entreprises ou organismes, elles peuvent générer des profits supplémentaires mais aussi l'opportunité de mettre en place des partenariats public-privé pour encadrer et réguler l'utilisation des données de manière responsable<sup>6</sup>. La monétisation de la base soulève aussi des préoccupations en matière de la sécurité, notamment en ce qui concerne la protection des données sensibles

---

<sup>6</sup> [itnewsinfo.com/commun/genform/recompense/Data\\_Monetization+FR](http://itnewsinfo.com/commun/genform/recompense/Data_Monetization+FR).

contre les cyberattaques et les violations de sécurité. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures de sécurité robustes pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données collectées.

## I.2. ENJEUX POLITIQUES

La base de données sur l'identification de la population d'un pays soulève des enjeux politiques importants en matière de lutte contre la fraude et la corruption, c'est-à-dire une base de données sur l'identification de la population peut être utilisée pour vérifier l'identité des citoyens lors des procédures administratives, ce qui peut réduire les risques de fraude et de corruption ; la gestion des ressources publiques, c'est-à-dire une base de données sur l'identification de la population peut permettre de mieux cibler les politiques publiques et les programmes sociaux en identifiant les besoins des différentes populations<sup>7</sup>. Cela peut aider des gouvernements à allouer plus efficacement leurs ressources et à améliorer la qualité des services publics ; la participation politique et représentativité, c'est-à-dire une base de données sur l'identification peut jouer un rôle crucial dans l'organisation des élections et dans l'inscription des électeurs sur les listes électorales. Elle peut également permettre aux gouvernements de mesurer la participation politique des différentes communautés et de garantir une représentation équitable au sein des institutions politiques.

## II. DEFIS DE LA MONÉTISATION DE LA BASE DES DONNEES

La monétisation de la base de données d'une population peut offrir des opportunités commerciales intéressantes, mais elle comporte également des défis importants en termes de respect de la vie privée, qualité des données, coûts et risques juridiques. Concernant les risques juridiques et éthiques l'utilisation des données de la population soulève des questions juridiques et éthiques, notamment en ce qui concerne la vente de données sensibles ou la surveillance abusive des individus.

## CONCLUSION

La monétisation est un processus de transformation d'un actif ou d'une ressource en argent ou en capital. Cela peut être réalisé en vendant des biens ou des services, en louant des actifs, en générant des revenus publicitaires, ou en tirant profit d'une audience. A travers la monétisation, l'Office National d'Identification de la Population de la République

---

<sup>7</sup>[https://www.oliverwyman.fr/content/dam/oliverwyman/europe/france/fr/Publications/Mon%C3%A9tisation des Donn%C3%A9es](https://www.oliverwyman.fr/content/dam/oliverwyman/europe/france/fr/Publications/Mon%C3%A9tisation%20des%20Donn%C3%A9es)

Démocratique du Congo peut vendre l'accès à ces informations à des tiers, tels que des entreprises privées, publiques, des organisations gouvernementales ou des chercheurs, les institutions financières bancaires, non bancaires, microfinances etc., moyennant une rémunération. Cette application est très bénéfique pour l'Office National d'Identification de la Population de la République Démocratique du Congo du fait qu'elle peut être pas seulement une source de revenus importante pour l'Institution mais aussi un moyen d'améliorer les services publics. Elle peut également poser des défis en termes de sécurité, la qualité des données, coûts et risques juridiques. Les risques de piratage et de vol de données sont réels et peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les individus ce qui demande une collaboration étroite avec les organismes crédibles de protection de données pour assurer une gestion responsable de la base des données de la population de la RDC.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anne Debet. Monétisation des données, in Cairn : Annales des Mines-Enjeux numériques, n°18,2022.
- « Data Protection and Privacy Worldwide ». Consulté le 15 Novembre 2024, extrait de le Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : <https://unctad.org/page/data-protection-and-privacy-legislation-worldwide>.
- « Directive sur la prise de décisions automatisée ». Consulté le 18 Novembre 2024, extrait de Gouvernement du Canada : <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fr.aspx?id=32592>.
- « GDPR Overview ». Consulté le 17 Novembre 2024, extrait de Complete guide to GDPR compliance: <https://gdpr.eu/>.
- <https://www.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/deloitte-analytics/CA-FR-Deloitte-Data-Monetization-POV-FINAL>.
- [https://www.oliverwyman.fr/content/dam/oliverwyman/europe/france/fr/Publications/Mon%C3%A9tisation\\_des\\_Donn%C3%A9es](https://www.oliverwyman.fr/content/dam/oliverwyman/europe/france/fr/Publications/Mon%C3%A9tisation_des_Donn%C3%A9es)
- [itnewsinfo.com/commun/genform/recompense/Data\\_Monetization+FR](https://itnewsinfo.com/commun/genform/recompense/Data_Monetization+FR).